



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-814**

**Séance publique du**

**18 octobre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1201803-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE FAÇADE A TOUS  
PORTEURS DE PROJET EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SECTEUR SAUVEGARDE)**

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE FAÇADE A TOUS PORTEURS DE PROJET EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SECTEUR SAUVEGARDE) - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville est saisie de demandes de subventions pour travaux de ravalement de façade de rues ou places publiques, réalisés dans le périmètre élargi du Site Patrimonial Remarquable du centre historique (Secteur Sauvegardé).

Par délibération du conseil municipal n° DL.2010-219 du 3 mars 2010, modifiée par délibération n° DL.2013.120 du 18 mars 2013, il a été décidé que le système d'attribution de subventions serait amélioré dans trois directions : légère extension du périmètre d'intervention (alignement opposé des boulevards), modification des critères et simplification / revalorisation des taux.

Ainsi, il est à présent institué un montant de 28 € le m<sup>2</sup> décompté comme suit : un taux unique de 21 € m<sup>2</sup> de façade, auquel vient s'ajouter un tiers de cette somme, soit 7 €, au titre de la participation votée par la Métropole Aix Marseille Provence, avancée par la Ville et récupérée en fin d'exercice.

Par ailleurs, il a été décidé de prendre en compte les critères de subventions suivants :

- la mise en peinture des façades entières pour lesquelles la technique de la chaux serait un contresens et cela selon le même taux,
- le changement ou la restauration des menuiseries, des ferronneries et des corniches à concurrence de 15 % du montant TTC de la facture acquittée.

En conséquence, le tableau ci-joint présente les attributions proposées ayant reçu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France.

En conclusion, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions présentées dans l'annexe jointe ;
- **DIRE** que le montant de la dépense, soit 64 261,80 € sera imputé sur la ligne budgétaire 824-20422-908/8179, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Municipal d'Aix-en-Provence à faire recette de la somme de 10 234,00 € au vu de l'état annuel transmis à la Métropole Aix Marseille Provence, la Ville faisant l'avance aux particuliers.

## Tableau CM 10-2021

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FAÇADES EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE  
Subventions accordées

Demandeur	Adresse de la façade ravalée	Mètres	Aide de la Ville 21€/m <sup>2</sup>	Aide de la Métropole 7€/m <sup>2</sup>	Facture Menuiseries, feronneries et corniches (15% de la facture TTC acquittée)	15,00 %	Montant attribué TTC
JEAN-LUC RHOMER	4, rue Vendôme	48	1 008,00 €	336,00 €	2 927,74 €	439,16 €	<b>1 783,16 €</b>
FONCIA PAYS D'AIX JEAN STEPHANE BRAULT	16, rue de la Verrerie	221	4 641,00 €	1 547,00 €	12 961,66 €	1 944,25 €	<b>8 132,25 €</b>
DENISE WEIBEL	2-4, rue Chabrier	248	5 208,00 €	1 736,00 €	56 029,09 €	8 404,36 €	<b>15 348,36 €</b>
CYTIA IMMOBILIER	19 rue Fabrot	245	5 145,00 €	1 715,00 €	11 549,45 €	1 732,42 €	<b>8 592,42 €</b>
CITYA SAINTE VICTOIRE IMMOBILIER JULIEN NAPPO	14, rue du Bon Pasteur	103	2 163,00 €	721,00 €	1 865,16 €	279,77 €	<b>3 163,77 €</b>
SCISAGICECO	21 rue Emeric David	0	0,00 €	0,00 €	5 527,50 €	829,13 €	<b>829,13 €</b>
Wilfrid TURCON	41 rue Bédarrides	0	0,00 €	0,00 €	7 687,90 €	1 153,19 €	<b>1 153,19 €</b>
FONCIA TERRES DE PROVENCE	12 rue Frédéric Mistral	54	1 134,00 €	378,00 €	7 347,65 €	1 102,15 €	<b>2 614,15 €</b>
AGENCE SUD-EST	41 rue Mignet	60	1 260,00 €	420,00 €	2 420	363,00 €	<b>2 043,00 €</b>
DEGIOVANNINI	39 rue de la Verrerie	75	1 575,00 €	525,00 €	4 394	659,10 €	<b>2 759,10 €</b>
M.,Mme FARGIS & Mme HEBERT DESCUNS	2 rue Portalis	258	5 418,00 €	1 806,00 €	9 768,00 €	1 465,20 €	<b>8 689,20 €</b>
OGEC ST CATHERINE DE SIENNE	20 rue Mignet	150	3 150,00 €	1 050,00 €	33 027,24 €	4 954,08 €	<b>9 154,08 €</b>
<b>TOTAL .....</b>			<b>30 702,00 €</b>	<b>10 234,00 €</b>		<b>23 325,80 €</b>	<b>64 261,80 €</b>

DL.2021-814 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE FAÇADE A TOUS PORTEURS DE PROJET EN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SECTEUR SAUVEGARDE) -

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

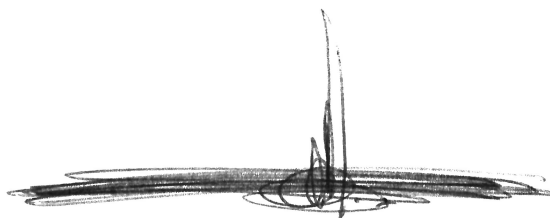
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»